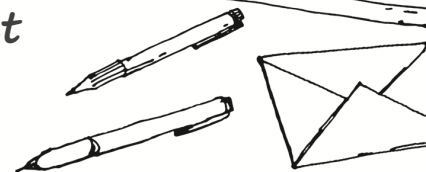
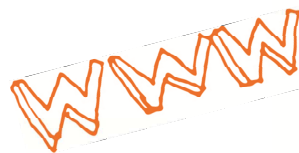




Rentrée 2016/2017



Etudiant CPGE:

➤➤➤ *inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB dès juillet*

■ L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation était notée sur Admission Post Bac pour chaque filière CPGE.

■ Comment vous inscrire ?

➤➤ *Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois à l'université*

Pour vous inscrire, il convient de compléter le dossier d'inscription administrative 2016-2017 et de le renvoyer avec les pièces justificatives **en parallèle de votre inscription CPGE en juillet et au plus tard pour le 5 septembre 2016** à l'adresse indiquée dans les annexes au dossier d'inscription.

Après cette date, les inscriptions seront définitivement closes pour cette année 2016-2017. Cette inscription concerne les étudiants s'inscrivant pour la première fois en 1^{ère} année ou, à titre exceptionnel, en 2^e année.

ATTENTION : Les élèves, inscrits en CPGE, qui ne se seraient pas inscrits pour 2016-2017 à l'Université de Bourgogne conformément aux modalités indiquées perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes.

Télécharger le dossier et les annexes sur la page web qui vous est dédiée : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html> Rubrique : Administratif.

En septembre, si votre dossier est complet, **vous recevrez votre carte d'étudiant ainsi que le certificat de scolarité.** Pour tout dossier incomplet, un rappel de pièces sera effectué.

➤➤ *Vous vous réinscrivez à l'uB (inscription déjà effectuée en 2015/2016 ou en 2014/2015)*

En fonction de vos résultats obtenus en CPGE et des conditions requises, un laissez-passer sera effectué en 2^e année ou, à défaut, en 1^{ère} année par la scolarité.

Les réinscriptions par le web se dérouleront **du 6 juillet 10 h au 17 juillet 2016**, et **du 29 août 10 h au 5 septembre 2016** depuis l'ENT (Espace Numérique de Travail) de l'uB à l'adresse suivante : <http://ent.u-bourgogne.fr>

■ Dans quelle formation s'inscrire ?

Pour la **1^{ère} année de CPGE**, l'inscription s'effectue par grands domaines en cohérence avec la filière de CPGE.

Se référer à la Note aux étudiants CPGE accessible sur la page web qui vous est dédiée :

>> Annexe 1 : Inscription en 1^{ère} année de licence

Pour la 2^e année de CPGE : l'inscription se fera par mention de Licence, sous réserve que cela soit en cohérence avec la filière de CPGE, l'inscription en 1^{ère} année et les conditions requises.

Se référer à la Note aux étudiants CPGE accessible sur la page web qui vous est dédiée :

>> Annexe 2 : inscription en 2^e année de licence du Domaine Sciences, Technologies, Santé

>> Annexe 3 : inscription en 2^e année de licence du Domaine Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales

>> Annexe 4 : inscription en 2^e année de licence du Domaine Droit, Economie, Gestion

Notez bien

■ **Page web dédiée CPGE :** <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire/m-inscrire/etudiants-de-cpge.html>

Vous retrouverez tous les documents administratifs pour votre inscription, la convention, mais également les ressources pédagogiques mis à votre disposition. Cette page évoluera dans l'année.

■ **Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation** ☎ 03 80 39 52 98

■ **Assistance téléphonique pour les réinscriptions web** ☎ 03 80 39 38 37 pendant les périodes indiquées - du lundi au vendredi - de 9h à 17h

■ **Récupération des identifiants ENT :** guichet-unique@u-bourgogne.fr - ☎ 03 80 39 90 71

guichet ouvert toute l'année du lundi au vendredi – permanences assurées en juillet et août